



# Fiche d'information RAFam Numéro AVS enfant

V 01.1

Pour la saisie d'une annonce dans le registre des allocations familiales, le numéro AVS de l'enfant ayant droit à l'allocation est obligatoire autant que celui du bénéficiaire. Ci-dessous il est démontré, comment le numéro AVS de l'enfant peut être recherché ou, pour les enfants avec domicile à l'étranger sans numéro AVS, comment il peut être demandé ou généré.

## Allocations dans RAFam uniquement pour les enfants ayant un numéro AVS valable (inscription dans UPI)

Le numéro AVS permet d'identifier les enfants dans le RAFam. Des allocations ne peuvent être enregistrées dans le RAFam que pour les enfants (et bénéficiaires) dont le numéro AVS est inscrit dans UPI <sup>1</sup>.

A défaut de cette inscription, l'enregistrement d'allocation est rejeté par le RAFam. Il faut alors obtenir le numéro AVS auprès de la caisse via Telezas3, UPIViewer ou UPIServices (service web).

## Numéro AVS à la naissance

L'inscription dans la base de données UPI et par là même l'attribution du numéro AVS ont lieu immédiatement après la naissance. A l'heure actuelle, le numéro AVS n'est mentionné ni sur l'acte de naissance ni dans le livret de famille. Les parents ne le reçoivent normalement que lorsque la police d'assurance-maladie leur est attribuée (soit environ 3 mois après la naissance).

Etant donné que les employeurs n'ont pas accès à la base de données UPI, la caisse, à laquelle est affilié l'employeur, demande le numéro AVS de l'enfant nouveau-né via Telezas3 ou UPIViewer.

## Demande / création d'un numéro AVS (uniquement pour les enfants résidant à l'étranger sans numéro AVS)

Tous les enfants nés et résidant en Suisse, quelle que soit leur nationalité, sont inscrits à leur naissance dans la base de données UPI, qui contient leur numéro AVS. Les enfants étrangers sont enregistrés dans UPI par

l'autorité compétente lors de leur installation en Suisse. Un numéro AVS doit à la rigueur être demandé ou créé pour des enfants sans numéro AVS résidant à l'étranger (voir « [Fiche d'information : Comment créer un nouveau numéro AVS ?](#) »).

## Accès à UPI pour la CAF selon l'art. 14, let. a LAFam

### Telezas3

Toutes les CAF, même celles qui ne sont pas affiliées à une caisse de compensation AVS ont un accès limité à UPI par le biais de Telezas3. Telezas3 est une application web (aucune installation nécessaire). Pour y accéder, chaque utilisateur aura besoin d'un nom d'utilisateur, d'un mot de passe et d'un certificat.

### UPI-Viewer

UPIViewer est une page web d'information de la CdC permettant de consulter la base de données UPI : il suffit de saisir les données d'une personne (nom, prénom, date de naissance, sexe) pour obtenir son numéro AVS, ou inversement. Pour y accéder :

1. S'annoncer à la CdC en tant qu'utilisateur systématique du numéro AVS, sur : [www.cdc.admin.ch](http://www.cdc.admin.ch) → Unités → Centrale de compensation CENT → UPI → UPIViewer → Demande d'accès.
2. Pour chaque collaborateur qui utilise UPIViewer, demande d'accès à UPIViewer, sur : [www.cdc.admin.ch](http://www.cdc.admin.ch) → Unités → Centrale de compensation CENT → UPI → UPIViewer → Demande d'accès.

<sup>1</sup> « Unique Person Identification » : base de données permettant l'identification des personnes à l'aide du numéro AVS.

### UPI-Service eCH-0085

UPIService eCH-0085 permet d'intégrer la détermination du numéro AVS dans une application spécialisée. Vos informaticiens pourront s'informer à ce sujet sur :

[www.cdc.admin.ch](http://www.cdc.admin.ch) → Unités → Centrale de compensation CENT → UPI

### Adresse contact

En cas de questions ou de problèmes techniques, vous pouvez vous adresser au Bureau de gestion RAFam:

[famzreg@zas.admin.ch](mailto:famzreg@zas.admin.ch)

Tel. 022 795 91 93